



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local du 3 juin 2019

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

Un cahier des charges intitulé «bâtir un nouveau réseau» a été présenté le 13 décembre dernier par le Directeur Général, l'ambition affichée consiste bien à supprimer la quasi-totalité des Trésoreries sur le territoire national, en les remplaçant par des services de gestion comptable (back-office) ou des conseillers SPL (front-office).

L'expérimentation des agences comptables dans le secteur public local revient au galop, nous avons bien compris les intentions gouvernementales de brader définitivement le cœur de métier de la Gestion Publique.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** condamnent cette remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable et s'oppose à toutes tentatives de transferts aux collectivités territoriales ou établissements publics.

Les services gérant les missions fiscales, SIP-SIE-SPF sont lourdement impactés et réduits également en termes d'implantation avec au mieux un seul site départemental en cible !

La dernière sortie du Ministre sur la possible fin de la déclaration des revenus n'est pas pour rassurer nos collègues. Après le PAS et la réforme de la TH, il s'agirait d'une nouvelle attaque contre une mission fiscale mettant définitivement en péril les SIP.

Actuellement, la campagne de déclaration des revenus est en cours sur le territoire. Comme chaque année et peut-être pour la dernière fois dans ce format, les agents des Finances Publiques sont mobilisés pour renseigner et accompagner les usagers dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

Entre l'accueil physique, téléphonique et par courriel ce sont plus de 39,4 millions de contacts par an auxquels doivent faire face les agents dans des conditions de plus en plus intenables.

Chapeau aux collègues d'exercer leur mission d'accueil et de service public dans de telles conditions !

Pour les BDV, BCR, PCR, PCE, ce seraient des services du contrôle fiscal interrégional ?

Quant à la déconcentration de proximité chère à M DARMANIN, elle reviendrait à désigner des chargés de missions censés proposer leurs services aux Mairies ou dans les Maisons de Service Au Public (MSAP) ou dans les Maisons France Service (MFS), l'une des options pouvant aller jusqu'à sillonner les campagnes au volant d'un bus DGFIP !

Pour rappel, 45 % des implantations de proximité ont été supprimées depuis 20 ans. La présence des services publics dans les territoires, ce n'est pas remplacer les Trésoreries de la DGFIP, par un agent

multitâche mis à disposition dans une MSAP ou dans une MFS avec une station informatique connectée.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, nos concitoyens sont en droit d'attendre autre chose que des permanences aléatoires, des services en ligne, ou des minibus écumant les territoires les considérant ainsi comme des administrés de seconde zone.

En organisant l'hyper concentration du réseau de la DGFIP, en voulant privilégier coûte que coûte le numérique au détriment des autres formes d'accueils et en abandonnant demain des pans entiers d'activité offerts aux collectivités par le biais des agences comptables ou au secteur privé via d'autres externalisations, ce gouvernement prépare le démantèlement général de la DGFIP !

Outre le manque d'accès au numérique, de nombreux usagers sont livrés à eux-mêmes lors de leurs démarches administratives sur Internet lorsqu'ils sont sans réponses ou solutions. L'intelligence artificielle ne pourra pas résoudre tous les problèmes ou actes administratifs ! Cette "démat", facteur d'exclusions et d'inégalités, ne répond pas à toutes les attentes des usagers.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, le maintien d'un service public de qualité et de proximité, ce ne sont pas également les "centres de contacts" vendus par la direction comme un service rendu suffisant grâce aux simplifications numériques des actes administratifs.

Les usagers sont demandeurs également de «centres de contacts... **humains**» pour faciliter les échanges avec les services de l'État dans leurs démarches administratives.

Le Président de la République a également annoncé un nouvel acte de déconcentration et/ou décentralisation. Là encore, l'autonomie dont pourraient bénéficier les employeurs publics sur le plan local est source d'inquiétudes, cela remet en cause l'égalité des droits des usagers portée par une organisation nationale cohérente des services publics. De plus, ces réorganisations n'entraîneraient aucun recrutement, mais s'appuieraient sur des transferts de personnel de l'administration centrale vers les services déconcentrés.

Alors que l'avenir des relations entre nos services et les contribuables se résume à des plate-formes téléphoniques et internet pour les gouvernants, le rapport annuel du Défenseur des droits paru le 12 mars 2019 pour l'année 2018 fustige les graves dangers de la « dématérialisation » pour les usagers.

Enfin la neutralité et l'égalité des traitements des populations sera grandement mise à mal par le projet de loi concernant la fonction publique.

Le projet de loi de transformation de la fonction publique auquel se sont opposées toutes les organisations syndicales représentatives commence son parcours parlementaire. Il entérine la fin du recrutement de fonctionnaires au profit d'agents contractuels sur des contrats de projets d'une durée maximum de 6 ans, annihile l'égalité de traitement des agents par la suppression des Commissions Administratives Paritaires et met en danger leur santé et sécurité à travail en supprimant les CHS-CT et leurs expertises.

Enfin ce projet de Loi tend à pousser les fonctionnaires vers le secteur privé en préparant la privatisation des missions et en permettant des ruptures conventionnelles et des détachements d'office. Cette liste des points majeurs du projet de Loi, dont on cherche vainement en quoi elle apporte un plus social pour les fonctionnaires, est en réalité une véritable machine à broyer leurs droits et vise à détricoter le Statut de la Fonction Publique pour le réduire à l'état d'une coquille vide !

Dans ce contexte, Madame la Présidente, nous attendons que vous nous présentiez ce jour, votre projet de destruction du réseau de la DRFIP de la Seine Maritime ?

Quel devenir est réservé par Mr Darmanin aux entités de moins de 5 agents, entités nombreuses sur notre département ?

Mettre les agents et les représentants du personnel devant le fait accompli de ces projets n'arrangera pas le dialogue social dans le département et peut faire craindre une grave montée des tensions dans les services

Nous vous rappelons que les services et les agents de la DRFIP 76 n'en peuvent plus de leurs conditions de travail, au fil des mois on leur enlève des moyens. Les services survivent comme ils peuvent sans grande vision objective de leur avenir au sein de la DGFIP !

Aujourd'hui d'ailleurs vous nous présentez les outils mis en place autour des conditions de vie au travail : quel beau bilan de chiffres !!! bilan statistique surtout !!!

Les liens DUERP et PAP ne nous sautent franchement pas aux yeux !!

Le PAP n'est qu'un copier coller d'année en année en termes de préconisations... prioriser, hiérarchiser, se réorganiser ...

Quels liens faites vous entre les résultats des indicateurs départementaux et les résultats de l'observatoire interne ?

Mais on peut se consoler tous les indicateurs « rouges » ont disparu au fil des ans...

En conclusion, l'exaspération des personnels est de plus en plus présente dans les services.

En cette année des 30 ans de Bercy, pas une de ces années ne s'est passée sans que les agents n'aient su relever les défis des réformes qui leur ont été imposées et elles ont été très nombreuses, quoi qu'en disent les ministres actuels.

Mais jamais leurs prédécesseurs n'ont fixé comme feuille de route de dynamiser les missions et le réseau territorial comme ils le font depuis maintenant bientôt deux ans.

Nous réitérons aujourd'hui notre accusation d'affaiblissement délibéré de notre administration fusionnée qui, 10 ans après sa création, risque fort de se retrouver à court terme dépouillée de ses missions et anéantie.

Les agents demandent des preuves de considération de leur travail, ce qui passe par l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt de fermetures des services économiques et financiers, une réelle reconnaissance de leurs conditions de travail et une amélioration de leur pouvoir d'achat.